

Conseil du statut de la

femme

Rapport annuel
de gestion 2011-2012

Québec 

Rapport annuel de gestion 2011-2012

Date de parution : 2012-06-08

Le contenu de la présente publication a été rédigé par le Conseil du statut de la femme.

Supervision : Linda Guy, Nathalie Savard

Coordination de la rédaction : Isabelle Desbiens

Coordination de l'édition : Sébastien Boulanger

Conception graphique et infographie : Guylaine Grenier

Révision linguistique : Bla bla rédaction

Soutien technique : Lucie Truchon

Éditeur

Conseil du statut de la femme

800, place D'Youville, 3^e étage

Québec (Québec) G1R 6E2

Téléphone : 418 643-4326 ou 1 800 463-2851

Télécopieur : 418 643-8926

Internet : www.placealegalite.gouv.qc.ca

Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au Service de la gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

ISBN : 978-2-550-65049-2 (version imprimée)

978-2-550-65050-8 (version électronique)

© Gouvernement du Québec



100 %



Les pages intérieures de l'original de ce document sont imprimées sur du papier recyclé contenant 100 % de fibres post-consommation.

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine,



Christine St-Pierre

Québec, 24 mai 2012

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5



Photo : Normand Blouin

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter, conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, le rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2012. Ce rapport témoigne des activités du Conseil et des résultats obtenus au regard des orientations et des objectifs inscrits dans sa planification stratégique 2007-2012.

Au Conseil, l'année 2011-2012 a été marquée par le changement à la présidence. En effet, le mandat de M^{me} Christiane Pelchat a pris fin en août 2011. M^{me} Pelchat a donné à la défense des droits des femmes une portée juridique, qui s'est concrétisée par la modification de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne qui, à la suite d'une recommandation du Conseil, prévoit maintenant que les droits et libertés qui y sont énoncés « sont garantis également aux femmes et aux hommes » (article 50.1).

En entrant en poste, ma priorité fut d'aller à la rencontre des Québécoises et des Québécois, militants ou non, afin de mieux comprendre leur perception des enjeux féministes, de la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et du rôle du Conseil du statut de la femme.

J'ai donc entrepris, en octobre 2011, une tournée en région. Dix-sept rencontres m'ont permis de prendre le pouls de femmes de tous horizons, entrepreneures, agricultrices, jeunes, autochtones, immigrantes, représentantes des groupes de femmes à l'échelle régionale et nationale, représentantes des tables de concertation régionales et, aussi, des citoyennes et des citoyens. Ces derniers estiment que le discours féministe doit être plus inclusif, plus constructif, et les jeunes en particulier croient qu'il est temps de faire une place aux hommes dans les stratégies pour atteindre l'égalité et changer les mentalités.

J'ai complété cette consultation par une quarantaine de rencontres avec des représentantes d'associations de femmes d'affaires ou d'organismes divers. J'ai aussi pris la parole lors de différentes assemblées de femmes d'affaires, de jeunes, d'avocates, de femmes handicapées, d'immigrantes. Le Conseil se doit de défendre les intérêts de toutes les femmes : celles qui sont au bas de l'échelle, celles qui sont victimes de violence, aussi bien que celles qui se heurtent au plafond de verre dans les entreprises.

Par ailleurs, consciente de l'importance d'atteindre les jeunes, j'ai lancé un blogue qui me permet d'échanger avec le public, qui réagit aux divers sujets que j'y traite : prostitution, immigration, nouvelles tendances, etc. Dans son ensemble, le Conseil a pris un virage médias sociaux cette année, afin de tenter de rallier un public qui ne lui est pas acquis.

Toutes ces occasions de communiquer et d'interagir avec les Québécoises et les Québécois m'ont permis de mieux saisir les enjeux de communication qui m'attendent ainsi que la multiplicité des points de vue et des expériences des femmes de générations et d'origines diverses. Ces rencontres servent déjà à enrichir la réflexion devant conduire le Conseil à l'adoption d'une nouvelle planification stratégique, la planification actuelle prenant fin en 2012.

Parallèlement à ces activités publiques, le Conseil a présenté à la Commission des relations avec les citoyens un mémoire sur le document de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*. Il a aussi envoyé à des ministres, à des hauts fonctionnaires et à des présidents de comités des lettres-commentaires portant sur divers enjeux de société.

Sur le plan administratif, le Conseil du statut de la femme a contribué à l'atteinte de l'objectif gouvernemental lié à l'équilibre budgétaire. En 2011-2012, le Conseil s'est conformé à la réduction graduelle des dépenses, ce qui lui permettra possiblement d'atteindre la cible de 10 % de réduction des dépenses de fonctionnement en 2013-2014.

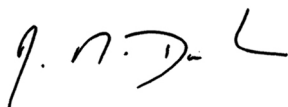
Au cours des deux années précédentes, le Conseil du statut de la femme avait procédé à une restructuration de ses bureaux régionaux, faisant passer le nombre de bureaux de 11 à 4. Les employées des bureaux régionaux sont maintenant regroupées à Saguenay, Rouyn-Noranda, Montréal et Québec, villes à partir desquelles le personnel a continué, en 2011-2012, de servir l'ensemble des 17 régions administratives du Québec.

Je profite du dépôt de ce rapport pour souligner le travail accompli par le personnel et les membres du Conseil. Leur engagement et leur expertise permettront de faire avancer les projets dans lesquels le Conseil s'est déjà engagé, notamment trois importants avis : l'un sur la prostitution, l'un sur les crimes dits d'honneur et l'un sur l'absence des femmes dans le milieu de la construction, en plus d'une réflexion sur la place des femmes dans le Plan Nord.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre ce rapport à l'Assemblée nationale, comme le requièrent les dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil du statut de la femme,



Julie Miville-Dechéne

Québec, le 24 mai 2012

Table des matières

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	11
Présentation du Conseil du statut de la femme	13
La mission	13
La vision	13
Les principales activités	13
Les valeurs	13
La structure organisationnelle	15
Résultats liés aux orientations du Plan stratégique 2007-2012 et du Plan d'action 2011-2012	17
Axe d'intervention 1 – Élaboration d'études, d'analyses et d'avis	17
Axe d'intervention 3 – Partage d'expertise auprès des acteurs régionaux	21
Axe d'intervention 4 – Évaluation des outils de communication	22
Axe d'intervention 5 – Réalisation de diverses activités de communication	28
Axe d'intervention 7 – Amélioration des indicateurs d'égalité	35
Axe d'intervention 10 – Organisation du travail et formation du personnel	35
Utilisation des ressources	37
Les ressources financières	37
Les ressources humaines	38
Les ressources informationnelles	40
Les ressources matérielles	41
Autres exigences: l'application des lois, des politiques et des responsabilités administratives	42
La Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes	42
La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration	42
Le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels	42
L'accès à l'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique	43
L'éthique	43
Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	43
Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels	43
L'égalité entre les femmes et les hommes	43
La reddition de comptes en matière de développement durable	44
Annexe I – Les membres du Conseil en 2011-2012	47
Annexe II – Les publications du Conseil en 2011-2012	48
Annexe III – Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil	51

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

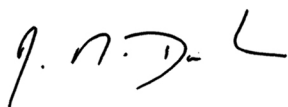
Les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du Conseil du statut de la femme relèvent de ma responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données consignées dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données de ce rapport :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'organisme;
- exposent les objectifs et les résultats atteints;
- sont exacts et fiables.

Je déclare que, à ma connaissance, les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents à cette information, sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2012. Les personnes qui souhaitent en savoir davantage sur la mission, la structure et le mandat du Conseil peuvent consulter son site Web (www.placealegalite.gouv.qc.ca).

La présidente du Conseil du statut de la femme,



Julie Miville-Dechêne

Québec, le 24 mai 2012

Présentation du Conseil du statut de la femme

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude qui veille, depuis 1973, à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des Québécoises.

La mission

- Il conseille la ministre et le gouvernement sur tout sujet lié à l'égalité et au respect des droits et du statut des femmes.
- Il réalise des études sur des questions qui relèvent du domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Il fournit de l'information au public.

La vision

Un organisme reconnu comme un agent de changement, ainsi que pour son expertise en matière d'égalité des sexes.

Les principales activités

- Le Conseil, par ses études, documente et illustre des phénomènes sociaux et les conditions de vie des Québécoises.
- Il transmet des avis au gouvernement en se prononçant sur des projets de loi, des politiques ou des actions qui présentent des enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
- Il publie et diffuse ses travaux pour faire connaître la situation des femmes et les enjeux en matière d'égalité. Il participe aux grands débats, notamment en organisant diverses activités de communication.
- Présent en région, il apporte son expertise pour soutenir le milieu et les instances régionales dans la prise en compte, sur le plan du développement régional, de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les valeurs

Le Conseil adhère à la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise et aux valeurs éthiques de compétence, d'impartialité, d'intégrité, de loyauté et de respect. Son mandat l'amène à soutenir un projet de société qui a pour objet l'égalité entre les femmes et les hommes et qui est porté par les valeurs de démocratie, de respect de la personne, de justice sociale et de solidarité.

De plus, l'organisation fonde son action sur des valeurs qui reflètent sa philosophie et ses aspirations. Ainsi, dans son Plan d'action en éthique, il a mis en évidence les valeurs auxquelles il adhère et qu'il entend promouvoir. Celles-ci prennent la forme d'un engagement de l'organisation envers ses partenaires et son personnel, de même que du personnel à l'égard de l'organisation.

L'organisation par rapport à sa mission

Exercer avec conviction sa mission :

- en assurant le rayonnement du Conseil et de ses actions;
- en faisant preuve d'ouverture et de solidarité envers toutes les femmes;
- en agissant avec audace et innovation;
- en préservant son indépendance d'opinion tout en favorisant le partenariat et la concertation.

Avoir le souci de l'excellence :

- en exerçant sa mission avec vigilance et vision;
- en diffusant une information de pointe;
- en maintenant son expertise et en assurant de hautes normes de qualité et de rigueur dans la réalisation de ses produits;
- en évaluant les résultats de ses actions.

L'organisation envers son personnel

Respecter le personnel :

- en favorisant la transparence et la circulation de l'information;
- en encourageant les initiatives et la créativité;
- en acceptant les échanges et la libre expression des opinions;
- en privilégiant une gestion souple afin de soutenir les membres du personnel dans divers aspects de leur vie.

Développer la solidarité :

- en favorisant l'esprit d'équipe et le décloisonnement;
- en reconnaissant les efforts et le savoir-faire;
- en appuyant le personnel dans son travail;
- en faisant participer le personnel à la définition de la vision et des objectifs du Conseil.

Le personnel à l'égard de l'organisme

Démontrer son esprit d'appartenance :

- en étant loyal à l'égard de l'organisme;
- en attestant son engagement constant dans la réalisation d'objectifs communs;
- en contribuant à un sain climat de travail;
- en créant des liens d'entraide et de collaboration.

Démontrer son sens des responsabilités :

- en améliorant ses compétences;
- en étant proactif;
- en se comportant avec professionnalisme et autonomie dans son travail;
- en témoignant d'une ouverture d'esprit à l'égard des changements.

La structure organisationnelle

Les membres

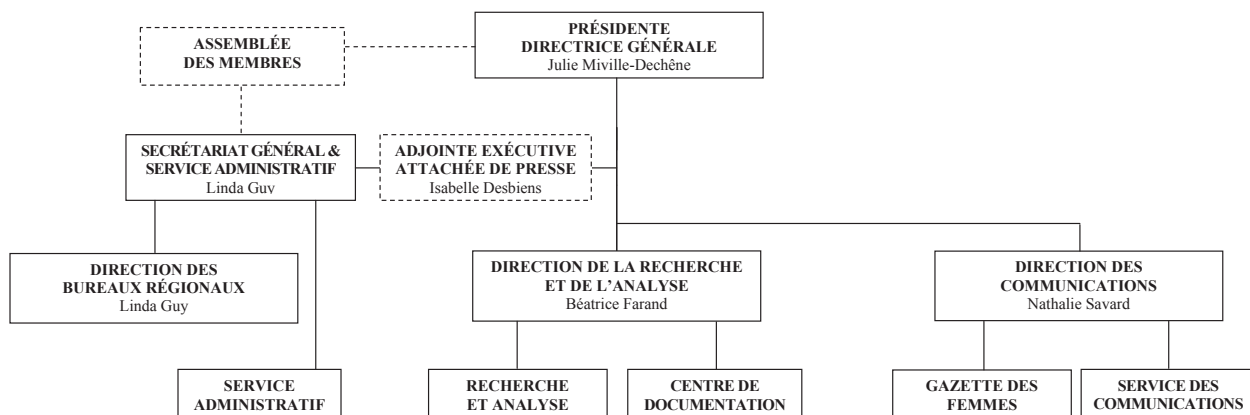
Julie Miville-Dechêne a été nommée présidente du Conseil du statut de la femme par le Conseil des ministres le 3 août 2011. Elle est entrée en fonction le 15 août 2011. Outre la présidente, le Conseil est composé de 10 membres, des femmes nommées par le gouvernement à la suite d'une consultation auprès des associations féminines, des universités, des groupes socio-économiques et des syndicats. Siègent également au Conseil, mais sans droit de vote, les sous-ministres, ou leurs déléguées, des ministères suivants : Santé et Services sociaux; Éducation, Loisir et Sport; Travail; Justice; Emploi et Solidarité sociale; Culture, Communications et Condition féminine. S'y ajoute le Secrétariat du Conseil du trésor.

Les membres participent à l'élaboration des orientations des avis, des mémoires et des études du Conseil, adoptent ces derniers avant publication et s'assurent de transmettre au gouvernement des recommandations réalistes qui reflètent la diversité des femmes du Québec. Elles prennent part à des comités et à des réunions pour étudier des questions particulières et faire rapport au Conseil. Au cours du présent exercice, les membres ont participé à quatre rencontres ordinaires et à une consultation par courrier électronique. La liste des membres est présentée dans l'annexe I.

L'organigramme

Le Conseil comptait, au 31 mars 2012, sur un effectif de 42 personnes, dont 40 ont un statut permanent, et sur un budget d'un peu plus de 4 millions de dollars pour remplir sa mission.

Le Conseil est formé de quatre directions et du bureau de la présidente. Le Secrétariat général et Service administratif est chargé des dossiers stratégiques du Conseil, de la coordination des travaux des membres ainsi que de la gestion des ressources financières, humaines, informationnelles et matérielles. La Direction des bureaux régionaux offre son expertise dans les régions du Québec aux groupes de femmes, aux ministères, aux organismes et aux instances régionales afin de favoriser la prise en considération de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets du milieu, notamment en matière de santé, d'éducation,



d'emploi et d'économie. La Direction de la recherche et de l'analyse réalise les recherches, les avis, les études et les mémoires du Conseil. Elle gère également un important centre de documentation sur la condition féminine au Canada, qui soutient les travaux des employées du Conseil et offre une assistance documentaire aux autres ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'au milieu de la recherche. Enfin, la Direction des communications diffuse les travaux du Conseil et coordonne toutes les activités d'information destinées à la population et à des publics ciblés. De plus, elle alimente le site Web du Conseil de même que son intranet et produit la *Gazette des femmes*, revue féministe publiée exclusivement en format webzine depuis novembre 2011.

Les enjeux et le contexte

L'action et les travaux du Conseil s'inscrivent dans un contexte où l'égalité entre les femmes et les hommes a évolué depuis une trentaine d'années. Les femmes ont fait d'immenses progrès, elles sont de plus en plus éduquées, mais elles font encore face à de la discrimination systémique dans de nombreux domaines. Il existe une perception largement répandue selon laquelle cette égalité est atteinte et selon laquelle les initiatives pour améliorer la situation des femmes seraient moins nécessaires. C'est le mythe de l'« égalité-déjà-là ». D'où l'importance de documenter les obstacles, de proposer des pistes d'action et de continuer la lutte pour l'égalité. Le Conseil, par ses actions, poursuit donc étroitement les objectifs liés à sa mission, qui est de conseiller le gouvernement et d'informer la population.

Comme il le fait depuis près de 40 ans, le Conseil exerce une constante vigilance afin que les décisions prises par l'État demeurent respectueuses des besoins et des intérêts des femmes, et que ces décisions favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Conseil est considéré comme un organisme phare qui éclaire les actions gouvernementales en matière d'égalité. Il contribue ainsi aux orientations du Québec en matière économique, politique, sociale et culturelle en mettant en lumière les obstacles à la réalisation de l'égalité et en suggérant aux décideuses et aux décideurs des solutions appropriées pour la faire progresser.

L'accélération d'un progrès tangible vers l'égalité de fait commande que cette valeur soit soutenue, non seulement par les femmes de tout horizon, mais aussi par tous les acteurs sociaux. Le Conseil multiplie et diversifie ses interventions par la réalisation de diverses activités de communication, notamment en ciblant les jeunes pour les amener à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, le Conseil consolide ses actions, centrées sur sa mission, en maintenant une indépendance d'opinion qui lui a valu, au fil des années, la reconnaissance de son intégrité et de sa crédibilité. En effet, la performance du Conseil repose entièrement sur les compétences, l'expérience et l'efficacité de son personnel. Il met donc tout en œuvre pour assurer le maintien de cette expertise par la formation de son personnel et par une organisation du travail adaptée et efficiente, dans un contexte de compressions des dépenses de l'État québécois.

Résultats liés aux orientations du Plan stratégique 2007-2012 et du Plan d'action 2010-2011

Le Plan stratégique 2007-2012 contient quatre orientations qui guident les actions du Conseil :

- « Conseiller le gouvernement et ses instances régionales et locales pour que les lois, politiques et programmes contribuent au respect des droits des femmes et à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes ».
- « Multiplier et diversifier nos interventions ».
- « Évaluer l'impact de nos recommandations sur les politiques publiques ».
- « Consolider nos actions centrées sur notre mission en fonction de notre capacité organisationnelle ».

Voici les principales actions réalisées et les résultats obtenus en 2011-2012 à l'égard des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2007-2012.

Axe d'intervention 1 Élaboration d'études, d'analyses et d'avis

Objectif 1.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir analysé et commenté les enjeux de société relatifs à l'égalité des sexes	• Nombre d'avis et d'études • Résultats d'influence (visibilité dans les médias [voir l'objectif 5.1])	• Production de 19 fiches socio-économiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes [voir l'objectif 10.3] • Mise à jour de 20 tableaux national, régionaux et territoriaux sur la présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels en région [voir l'objectif 7.1] • Envoi de lettres-commentaires sur divers enjeux de société

Lettres-commentaires

Lettre du 20 octobre 2011

Ministre de la Santé et des Services sociaux **Commentaires sur la composition du Comité sur les drames familiaux**

Le Conseil du statut de la femme est préoccupé par le mandat et la composition du Comité sur les drames familiaux mis sur pied en octobre par le ministre de la Santé et des Services sociaux. S'inspirer des interventions en matière de suicide est inquiétant puisque, si la dépression est souvent à l'origine des suicides, les causes des drames familiaux semblent beaucoup plus complexes. Certes, il existe un certain nombre de situations où la santé mentale de l'auteur du crime est en cause, mais ce n'est pas la norme.

Les statistiques du ministère de la Sécurité publique indiquent qu'en 2009, 2 hommes et 15 femmes ont été assassinés dans un contexte conjugal. Cet écart frappant illustre la nécessité de replacer la vaste majorité de ces « drames familiaux » dans un cadre précis : ce sont souvent des actes de violence perpétrés par des hommes envers leur conjointe ou ex-conjointe, des hommes qui veulent à tout prix garder le contrôle.

Le Conseil croit qu'étant donné la nature de la majorité des drames familiaux, le comité aurait pu justifier d'inclure certains groupes plutôt que d'autres, notamment ceux venant en aide aux femmes victimes de violence conjugale dont l'expertise est reconnue.

Le Conseil a demandé que des experts reconnus en violence conjugale et des groupes qui travaillent auprès des femmes victimes de cette violence soient, tout au moins, entendus et consultés par le comité. Le Conseil a été écouté puisque la composition de ce comité a été modifiée.

Lettre du 6 décembre 2011

Titulaire de la Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, savoirs et sociétés **Commentaires sur le calendrier promotionnel du club de rugby féminin du Rouge et Or**

Le Conseil a salué la prise de position publique de la titulaire de la Chaire Claire-Bonenfant – Femmes, savoirs et sociétés à l'égard du calendrier promotionnel du club de rugby féminin du Rouge et Or, qui a eu pour effet d'en bloquer la parution.

La diffusion d'un calendrier exposant le corps dénudé d'athlètes féminines constitue, selon le Conseil, une manœuvre rétrograde dont le principal effet serait d'imposer à la communauté québécoise une vision dégradante des femmes, en détournant l'attention de la valeur de leurs succès sportifs. Malgré les tentatives de récupération du sens de la démarche, une telle entreprise a valeur symbolique. Permettre qu'encore une fois, des photographies de femmes nues puissent être publiées et affichées comme « œuvres d'art » reviendrait à cautionner une consommation d'images de femmes dénudées qui rabaissent celles-ci au rang d'objets sexuels. Comme si l'apparence du corps d'une personne pouvait avoir plus d'importance que ses réalisations sportives, intellectuelles, humaines ou autres, les promoteurs de tels projets exploitent l'aspect aguicheur de la nudité féminine.

La marchandisation du corps des femmes et la trop grande accessibilité des images à caractère sexuel constituent, selon le Conseil, de graves menaces de recul pour une société qui s'efforce de réaliser, dans les faits, l'égalité entre les femmes et les hommes.

Lettre du 22 décembre 2011

Président du Comité sur l'avenir des régimes complémentaires de retraite

Commentaires sur l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes lors de l'élaboration des règles encadrant les régimes complémentaires de retraite

Le Conseil du statut de la femme a demandé au président du comité d'experts chargé d'examiner les perspectives d'avenir des régimes de retraite de mener une analyse différenciée selon les sexes dès les premières phases de l'élaboration des règles qui encadreront les régimes complémentaires de retraite, et ce, afin que les femmes ne soient pas doublement pénalisées par leur plus grande participation, durant leur vie active, aux tâches non rémunérées.

La participation des femmes au marché du travail, leurs gains et leur capacité d'épargner pour leurs vieux jours sont encore influencés par les responsabilités assumées à l'extérieur de la sphère marchande. Malgré une participation plus grande à l'emploi, les femmes portent encore plus que les hommes le poids de la domesticité et de la responsabilité des enfants et des proches. Elles ont une carrière davantage interrompue que les hommes et travaillent plus souvent qu'eux à temps partiel; certaines sont amenées à choisir un travail moins contraignant ou à refuser une promotion. Enfin, nombre d'entre elles quittent le marché du travail plus tôt qu'elles ne l'auraient souhaité ou réduisent leur temps de travail pour prendre soin du conjoint plus âgé, d'un parent, d'un beau-parent ou d'une autre personne apparentée.

Par ailleurs, les régimes servant simplement à accumuler une épargne en prévision de la retraite s'avèrent moins avantageux pour les femmes que ceux à prestations déterminées. En effet, en vertu de leur longévité relative, les femmes qui convertissent leur épargne en prestation viagère au moment de la retraite se voient habituellement proposer, pour un même capital, une prestation viagère inférieure. Enfin, comme les travailleurs, les travailleuses qui arrivent à la retraite ne possèdent pas toujours les connaissances qui leur permettent de gérer et de faire fructifier leur épargne en vue de leurs vieux jours.

Lettre du 1^{er} février 2012

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Commentaires sur l'objectivité des organismes vers lesquels le ministère de la Santé et des Services sociaux réfère les femmes enceintes

Le résultat positif d'un test de grossesse amène certaines femmes, particulièrement de nombreuses adolescentes, à chercher du soutien quant au choix à faire entre poursuivre ou non la grossesse. Leur premier réflexe est souvent de se tourner vers les services de santé du réseau public pour obtenir cette aide. Dans ces moments difficiles de prise de décision, dont les conséquences se répercuteront non seulement sur leur santé, mais sur l'ensemble de leur vie, ces femmes doivent être en mesure de recevoir une information juste ainsi que du soutien.

Or, certains sites Web du réseau public de la santé dirigent les femmes vers des organismes d'aide dont l'objectivité et la justesse de l'information fournie ne sont pas toujours homogènes, et dont les ramifications mènent parfois à des organisations religieuses connues pour leur position anti-avortement. Le problème, c'est que la vocation pro-vie de ces organismes n'est pas clairement indiquée dès le départ, empêchant les femmes de décider si elles veulent faire affaire ou non avec ces groupes d'aide.

Le Conseil a demandé au ministre de la Santé et des Services sociaux de s'assurer que le Ministère, les agences de santé et les centres de santé et de services sociaux dirigent les femmes enceintes uniquement vers des organismes qui expliquent de façon neutre toutes les options possibles, sans tenter d'influencer les femmes vers un choix ou l'autre, en se servant de renseignements faux ou douteux. On nous a indiqué que des vérifications seront faites.

Objectif 1.3	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2012, avoir réagi aux projets législatifs et aux politiques publiques ayant une incidence sur l'égalité de fait 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'avis et de mémoires • Résultats d'influence 	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire sur le document de consultation intitulé <i>La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015</i>

Mémoire sur le document de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*

Le 14 avril 2011, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles rendait publiques les orientations gouvernementales visant à définir les volumes et la composition de l'immigration pour la période comprise entre 2012 et 2015.

Soucieux des répercussions de cette action gouvernementale sur l'intégration des femmes immigrantes, le Conseil du statut de la femme a déposé un mémoire auprès de la Commission des relations avec les citoyens. L'argumentation du Conseil s'articule autour de trois recommandations principales.

D'abord, le Conseil a trouvé que la grille utilisée dans le processus de sélection des candidats à l'immigration est discriminatoire à l'endroit des femmes immigrantes. Le Conseil a demandé au gouvernement de raffiner la grille afin d'accorder plus d'importance aux qualifications professionnelles des conjoints, le plus souvent les épouses. Dans la grille de sélection actuelle, ce sont principalement les caractéristiques du requérant principal qui sont examinées pour savoir si le couple ou la famille a de bonnes chances de s'intégrer au Québec.

Pour rééquilibrer la grille de sélection, dans le but de favoriser l'intégration des femmes immigrantes au marché du travail et à la société québécoise, le Conseil a proposé de collaborer avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Finalement, le Conseil a déploré que les moyens visant à pallier la pénurie de main-d'œuvre ne soient pas aussi déployés pour assurer la participation pleine et entière des femmes déjà immigrées. Une politique d'intégration nationale des femmes dans les métiers non traditionnels devrait être mise en œuvre puisque l'immigration sera appelée à pourvoir ce type d'emplois dans les prochaines années.

Le Conseil du statut de la femme a proposé de travailler avec le Ministère à la recherche de solutions. Il y a déjà eu deux rencontres de travail.

Axe d'intervention 3

Partage d'expertise auprès des acteurs régionaux

Objectif 3.2	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2012, avoir assisté les instances régionales dans la prise en compte de la situation des femmes et dans la réalisation d'ententes et de projets en matière d'égalité 	<ul style="list-style-type: none"> Initiatives (retombées) 	<ul style="list-style-type: none"> Expertise partagée avec les instances régionales

Les professionnelles des bureaux régionaux ont fourni une expertise en matière d'égalité des sexes aux différentes instances régionales, dont les conférences régionales des élus et les directions régionales des ministères. Le personnel a participé aux travaux de nombreux comités des instances régionales ainsi qu'à des projets portés par le milieu. Ces travaux touchent notamment des mesures de gestion de l'égalité entre les femmes et les hommes (données sexuées, politiques internes), le développement social, le développement économique, la lutte contre la pauvreté, l'environnement, la conciliation travail-famille, la santé, la violence faite aux femmes et les jeunes. De plus, les professionnelles des bureaux régionaux réalisent régulièrement des activités de communication pour diffuser les documents du Conseil.

Au total, les responsables régionales ont participé à 245 rencontres de travail. Elles ont donné 58 conférences ou séances d'information, soit le même nombre que l'an passé.

Rencontres

Composition des comités	Comités gouvernementaux			Comités du milieu			Comités des instances régionales			Comités multipartites		
	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre	59	45	60	62	86	115	49	111	69	75	51	74

- Total 2011-2012: 245
- Total 2010-2011: 293
- Total 2009-2010: 318

La diminution observée au cours des deux dernières années s'explique par la restructuration des bureaux régionaux (voir l'objectif 10.3).

Axe d'intervention 4

Évaluation des outils de communication

Objectif 4.2	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2009, avoir repositionné la <i>Gazette des femmes</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'un rapport sur le repositionnement de la <i>Gazette des femmes</i> • Mise en œuvre des changements • Mesure de la satisfaction des abonnées 	<ul style="list-style-type: none"> • Fin de l'édition imprimée • Conception, mise en ligne et lancement du webzine <i>Gazette des femmes</i> • Mise en œuvre d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux. Facebook : 1 001 sympathisants, Twitter : 597 abonnés • Réduction des dépenses de 52 % comparativement à 2008-2009

La publication de la *Gazette des femmes*

Depuis 1979, le Conseil du statut de la femme publie la *Gazette des femmes*, un magazine féministe vendu par abonnement ainsi qu'en kiosque durant 30 ans, et devenu accessible gratuitement sur le Web à partir de 2009. Son contenu porte sur des enjeux qui touchent directement les femmes, plus particulièrement l'atteinte de l'égalité entre les sexes. La fréquence de publication de cet outil de communication a varié au fil des ans pour être fixée à cinq numéros par an jusqu'en novembre 2011. Au cours des années, cette revue institutionnelle est demeurée l'unique survivante de la presse féministe grand public au Québec, en dépit des nombreuses transformations qu'elle a subies.

Le plan de transition, mis en œuvre en 2008 dans le but de faire passer la *Gazette des femmes* du format papier au format Web (webzine), s'est poursuivi pour se terminer à la fin de l'année 2011, moment marquant la disparition de l'édition imprimée et le début de l'ère 2.0 du magazine. Rappelons que cette transformation visait essentiellement la diminution des coûts de production du magazine et l'augmentation de son rayonnement auprès de la population, particulièrement auprès des plus jeunes générations.

Amorcés en novembre 2010, les travaux relatifs à l'implantation du webzine *Gazette des femmes* ont été presque achevés en novembre 2011. Ces travaux étaient constitués de deux phases : 1) la conception, l'architecture, le design graphique et ergonomique du webzine; et 2) la conception et l'intégration dans WordPress (logiciel libre) du thème graphique ainsi que d'une partie des articles publiés dans la *Gazette des femmes* depuis 1990. L'indexation de tous les articles publiés de 1990 à aujourd'hui a été conclue en janvier 2012.

En ligne depuis novembre 2011, le webzine *Gazette des femmes* donne un souffle nouveau et contemporain à cette publication féministe. On y trouve quantité d'information sur l'économie, le droit, l'éducation, la santé, le travail. Les internautes sont invités à échanger avec l'équipe de rédaction de la *Gazette des femmes* au moyen d'une application « Commentaires » et à s'inspirer des contenus pour relayer les valeurs liées à l'égalité des sexes.

Ce nouvel outil a été lancé officiellement en présence de partenaires et de collaborateurs de la *Gazette des femmes* en novembre 2011. Cette activité a été soutenue par la mise en œuvre d'une campagne de communication visant à susciter l'intérêt des différents publics cibles. Dans les 24 heures suivant le lancement, 3 409 pages du webzine ont été vues par des internautes. Les abonnements à l'infolettre de la *Gazette des femmes* totalisaient pour leur part 5 686 inscriptions au 31 mars 2011.

Outre la publication d'articles journalistiques fouillés portant sur l'égalité des sexes, la *Gazette des femmes* a également entamé la production et la diffusion d'une série de capsules vidéo intitulée *D'elles à nous*. Ces courtes capsules sont diffusées sur le webzine ainsi que sur YouTube. Leur but? Rappeler aux jeunes femmes que les Québécoises ont une histoire et que ce qui apparaît aujourd'hui aux jeunes comme des droits qui ont toujours existé est en fait le résultat de luttes de citoyennes engagées. La première capsule a vu le jour le 8 mars 2012, à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Elle porte sur l'histoire de l'accès aux congés de maternité et aux congés parentaux au Québec. Elle présente un entretien entre Marie Gagnon, enseignante de métier et militante syndicale qui a accouché à deux reprises durant les années 1970, dans des conditions autrement différentes de celles d'aujourd'hui, et une jeune comédienne, Noémie Yelle, qui a bénéficié du Régime québécois d'assurance parentale après la naissance de ses deux enfants. L'une témoigne d'une partie de l'histoire des femmes, tandis que l'autre offre une occasion de résonance et d'identification chez les femmes des plus jeunes générations. Au 31 mars, cette capsule avait été vue par 2 240 internautes.

« Malades de tout »

Soyons critiques et maîtresses de notre santé! Le premier numéro de l'année de la *Gazette des femmes* s'intéressait à la santé des femmes du point de vue de la médicalisation. Les avancées technologiques et le puissant lobby de l'industrie pharmaceutique aidant, notre société glisse de plus en plus vers une médicalisation de la santé. Suivant cette logique, de nouvelles maladies apparaissent et, dans leur sillage, de nouveaux médicaments. En santé des femmes, la médicalisation embrasse aujourd'hui toutes les étapes de la vie productive. Y a-t-il moyen de faire autrement? Peut-être. Il faudrait d'abord que le spectre des causes d'une maladie soit élargi, tandis que les femmes, elles, devraient réclamer le droit à une information juste pour consentir à leurs traitements de manière éclairée.

« La face cachée de la fiscalité »

En septembre-octobre, le dossier « La face cachée de la fiscalité » proposait au lectorat d'approfondir ses connaissances en matière d'économie afin d'être en mesure de porter attention aux politiques fiscales et budgétaires publiques, qui sont rarement neutres. Et une économie florissante n'entraîne pas nécessairement un bien-être accru des citoyens. Encore moins l'autonomie économique des femmes. Comment les Québécoises peuvent-elles espérer atteindre une pleine autonomie économique? Les expertes que la *Gazette des femmes* a interrogées estiment qu'une bonne part du problème – ainsi que de la solution – réside dans les politiques fiscales et budgétaires.

« Le féminisme à l'assaut du Web »

Le numéro de novembre-décembre marquait la fin de la version papier de la *Gazette des femmes* et le début d'un temps nouveau, qui permettra de partager avec le plus grand nombre notre volonté d'une réelle égalité entre les sexes. Car qui dit Web dit aussi frontières aplanies et émergence d'un espace où jeunes et vieux s'informent, réfléchissent et s'enrichissent. Pour ce dernier numéro historique, la *Gazette des femmes* a choisi de faire place à la relève féministe, qui est bien vivante. Le féminisme sur le Web tisse en effet sa toile grâce à des modes d'action dynamiques déployés par une relève jeune, créative et convaincue. Bienvenue dans l'ère du féminisme numérique!

« Sages... et infatigables femmes »

Publié dans le webzine *Gazette des femmes* en janvier 2012, ce quatrième dossier de l'année propose un tour d'horizon de la pratique sage-femme au Québec, un enjeu toujours d'actualité. C'est à coups de revendications, de pétitions et de manifestes que ces praticiennes ont obtenu leurs gains. La Coalition pour la pratique sage-femme a repris le collier au printemps 2011 en déposant deux pétitions à l'Assemblée nationale. L'une demandait au gouvernement de garantir aux Québécoises l'accès aux différents lieux de naissance avec le professionnel de leur choix, et l'autre, le financement nécessaire à la création de 13 nouvelles maisons de naissance. La *Gazette des femmes* s'est entretenue avec plusieurs spécialistes de la question, des sages-femmes ainsi qu'avec des mères qui ont choisi de confier leur suivi de grossesse et leur accouchement à une sage-femme.

« Les oubliées du Plan Nord »

Ce dernier dossier journalistique de l'année – le deuxième à être publié dans le webzine *Gazette des femmes* – s'intéresse au projet de l'heure au Québec: le Plan Nord. Les recherches effectuées pour la réalisation des articles ont démontré qu'aucun groupe de femmes québécois n'avait été consulté avant ou pendant l'élaboration de ce vaste projet. Le gouvernement n'a pas encore produit d'analyse différenciée selon les sexes pour prévoir comment la mise en œuvre de ce projet pourrait toucher différemment les femmes, autochtones ou non, et les hommes. Ce dossier a mis en lumière les pistes de réflexion et les solutions avancées par des femmes pour qu'elles puissent bénéficier du Plan Nord.

Objectif 4.3	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2012, avoir actualisé le site Web 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des changements • Mesure de l'évolution des visites du site Web 	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de travaux d'amélioration du site Web (deux nouvelles sections) • Mise en ligne du webzine <i>Gazette des femmes</i> • Mise en ligne du blogue de la présidente • Entrée du Conseil et de la <i>Gazette des femmes</i> dans les médias sociaux

Le site Web du Conseil

Dans son Plan stratégique 2007-2012, le Conseil s'était notamment donné pour orientation de diversifier ses interventions afin d'augmenter l'adhésion de la population aux valeurs d'égalité. À cet égard, l'un des axes d'intervention retenus était la mise à jour des outils de communication, et l'un des objectifs était l'actualisation du site Web avant l'année 2012.

En ligne depuis février 2010, le site Web du Conseil du statut de la femme regroupe, en un seul et unique portail, les trois anciens sites Web du Conseil (Conseil du statut de la femme, Égalité Jeunesse et *Gazette des femmes*) à une adresse évoquant la mission du Conseil : www.placealegalite.gouv.qc.ca.

L'architecture, la convivialité de la navigation et l'aspect visuel ont été entièrement revus. De plus, le site a été mis aux normes de façon à répondre à l'ensemble des exigences gouvernementales (accès à l'information, accessibilité de la majorité des documents téléchargeables pour les personnes handicapées, identification visuelle).

Le Conseil utilise son site Web comme vecteur d'information en y diffusant sur une base régulière des nouvelles sur les activités de l'organisme, des actualités sur le thème de l'égalité au Québec et ailleurs dans le monde ainsi qu'une revue de presse électronique quotidienne sous la rubrique « Ailleurs sur le Web ». Tous les travaux du Conseil y sont également publiés. Le site Internet présente aussi de l'information détaillée sur les activités publiques de la présidente et les entrevues qu'elle accorde aux médias écrits et électroniques, en plus de diffuser la documentation qui y est liée (notes d'allocutions, communiqués, photos).

Le personnel du Conseil veille à l'amélioration constante du site Web dans le but d'en assurer le dynamisme. En réponse au besoin exprimé par de nombreux partenaires en région, le Conseil a entamé l'an dernier une refonte complète de ses pages Web régionales. Ce projet s'est conclu en mai 2011 avec la mise en ligne officielle d'une section entièrement consacrée aux régions à même le site Web du Conseil. Cette nouvelle section régionale, qui présente de l'information actualisée régulièrement, a entraîné l'arrêt de la publication bimensuelle de *l'Info-CSF*, un bulletin électronique qui proposait une rétrospective des travaux du Conseil, des décisions gouvernementales ayant des répercussions sur les conditions de vie des Québécoises et des faits saillants relatifs aux régions.

La section « Centre de presse » du site a également été complètement repensée au cours de l'année afin de mieux répondre aux besoins des journalistes. En plus d'y trouver des liens vers le blogue de la présidente et vers une section consacrée à ses activités médiatiques, on peut rapidement y repérer, par ordre de parution, la documentation d'intérêt pour la presse : les allocutions de la présidente, les mots qu'elle a publiés dans la *Gazette des femmes* ainsi que divers communiqués de presse. Quelques modifications à la page d'accueil ont aussi été effectuées à la suite du retrait de la section « Gazette des femmes » et du lancement du webzine *Gazette des femmes*, en novembre 2011. Un lien en page d'accueil permet d'accéder directement à l'ensemble du webzine ou plus précisément à certains articles vedettes.

Par ailleurs, en novembre 2011, le Conseil a innové avec la mise en ligne du blogue de la présidente, une tribune virtuelle et interactive qui vise à prendre le pouls de la population sur les enjeux touchant les femmes. Au 31 mars, la présidente y avait publié 15 textes.

Enfin, mentionnons que le Conseil a entrepris, au cours de l'année 2011, une refonte complète de son espace intranet. Ce projet devrait voir le jour à l'automne 2012.

Visites du site Web du Conseil

Année	Nombre de visites
2011-2012 *	125 004 **
2010-2011 ***	172 535
2009-2010	205 495
2008-2009	172 451
2007-2008	177 682
2006-2007	171 334
2005-2006	152 854
2004-2005	133 410

* Au 29 mars 2012 inclusivement, on recensait un total de 90 014 visites sur le site du Conseil lui-même, duquel la section « Gazette des femmes » a été retirée en novembre 2011. Pour connaître la fréquentation totale réelle des internautes (125 004), il faut ajouter les 33 247 visites reçues sur le webzine *Gazette des femmes* et les 1 743 visites enregistrées sur le blogue de la présidente, depuis leur mise en ligne en novembre 2011.

** L'écart observé par rapport aux années antérieures s'explique notamment par le fait que les modalités d'analyse statistique du logiciel utilisé depuis 2011-2012 (Google Analytics) diffèrent de celles du logiciel qui était utilisé depuis 2005 (AWStats).

*** L'écart observé par rapport à 2009-2010 s'explique surtout par la migration de serveur en cours d'année, ce qui a entraîné une dispersion et/ou une perte pure et simple de certaines données statistiques. De plus, deux sites distincts (Conseil du statut de la femme et *Gazette des femmes*) ont été réunis en un seul pour former le site actuel, ce qui a pu avoir une incidence sur la comptabilisation du nombre de visites.

Note: Le nombre de visites effectuées sur nos sites Web par les internautes se définit globalement comme le nombre de sessions uniques déclenchées par chacun.

Stratégie médias sociaux

Par l'entremise des médias sociaux, le Conseil vise à renforcer le rayonnement de ses messages, à accroître l'adhésion de la population aux valeurs d'égalité et à assurer à l'organisme une visibilité accrue.

En plus de son site Web doté d'un fil RSS, le Conseil dispose d'un compte Twitter et publie quelques vidéos par l'entremise de YouTube. Depuis l'été 2011, le webzine *Gazette des femmes* affiche une présence active sur Facebook et Twitter, en plus d'offrir des vidéos sur YouTube ainsi qu'une plateforme interactive permettant aux internautes de commenter les articles publiés. Par ailleurs, la mise en ligne récente du blogue de la présidente sur le site du Conseil s'ajoute au compte Twitter que possède déjà M^{me} Miville-Dechêne.

Considérant le potentiel des médias sociaux comme outil de communication et de sensibilisation et afin d'optimiser leur positionnement sur ces réseaux, le Conseil et le webzine *Gazette des femmes* se sont respectivement dotés en 2011 d'une stratégie d'utilisation des médias sociaux :

- Une stratégie globale d'utilisation des médias sociaux pour l'ensemble de l'organisme a été adoptée par le Conseil. Celle-ci définit les publics cibles, le message à véhiculer, des objectifs précis et les modalités de leur évaluation, ainsi que les personnes responsables des médias sociaux au sein de l'organisme. Dans la même veine, le Conseil a élaboré une politique d'utilisation personnelle des médias sociaux par son personnel.
- Une stratégie de communication adaptée aux clientèles de la *Gazette des femmes* a été élaborée sur mesure pour la publication, puis mise en œuvre au cours des derniers mois.

Quelques chiffres en date du 29 mars 2012 inclusivement :

- 209 personnes suivaient le Conseil sur son compte Twitter;
- 2 191 suivaient la présidente sur son compte Twitter;
- les vidéos publiées sur le portail YouTube du Conseil avaient été vues 268 fois;
- le blogue de la présidente avait été visité 1 743 fois (depuis novembre 2011);
- le webzine *Gazette des femmes* cumulait 1 001 sympathisants Facebook;
- 597 personnes suivaient le webzine sur son compte Twitter;
- les vidéos publiées sur le portail YouTube du webzine avaient été vues 4 233 fois;
- l'infolettre de la *Gazette des femmes* comptait 5 686 abonnements.

Axe d'intervention 5

Réalisation de diverses activités de communication

Objectif 5.1	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir fait la promotion des travaux du Conseil	• Activités de promotion (nombre et nature)	• Publication des travaux du Conseil • Participation de la présidente à diverses tribunes • Réalisation d'activités médiatiques

Conformément à sa mission, le Conseil informe le public sur les enjeux qui interpellent notre société en matière de condition féminine et d'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, il réalise des activités de communication qui visent à promouvoir ses travaux et à sensibiliser ses partenaires et la population aux diverses réalités des femmes et aux situations qui représentent des obstacles à l'atteinte de l'égalité des sexes.

La publication de mémoires, de tableaux et d'analyses statistiques et de documents d'information

Chaque année, le Conseil rend publics des travaux d'analyse ainsi que divers documents d'information. L'année 2011-2012 a été marquée par la publication de 60 nouveaux documents : un mémoire, quatre lettres-commentaires, 41 documents de type statistique, 13 de nature informative (voir l'objectif 5.3) et un de type administratif. L'ensemble des documents est énuméré dans l'annexe 2.

Les documents réalisés au cours de cet exercice ont été diffusés sur les différents réseaux de partenaires. Tous ces travaux sont systématiquement mis en ligne sur le site Internet du Conseil.

Sommaire de diffusion des publications

Titre	Tirage	Diffusion électronique	Diffusion postale
Mémoire sur le document de consultation <i>La planification de l'immigration pour la période 2012-2015</i>	–	495	–
<i>Commentaires quant au mandat et à la composition du Comité sur les drames familiaux</i>	–	–	–
<i>Commentaires sur le calendrier de rugby féminin de l'Université Laval</i>	–	–	–
<i>Commentaires au Comité sur l'avenir des régimes complémentaires de retraite concernant l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes lors de l'élaboration des règles encadrant les régimes complémentaires de retraite</i>	–	–	–

Titre	Tirage	Diffusion électronique	Diffusion postale
<i>Commentaires au ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'objectivité des organismes vers lesquels le Ministère réfère les femmes enceintes</i>	–	–	–
<i>Des nouvelles d'elles. Les femmes handicapées du Québec</i>	4 000		3 105
• Résumé adapté en version gros caractères	–		–
• Résumé adapté sur CD, livre sonore	100	–	10
• Résumé adapté en braille	15		5
• Résumé adapté en langue des signes québécoise	25		5
<i>Les indicateurs de l'égalité, suivant les orientations de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes (publication électronique)</i>	–	–	–
<i>Les Fiches socio-économiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes des 16 régions du Québec et des 3 territoires de la région de la Montérégie (19 publications électroniques)</i>	–	–	–
<i>Présence des femmes et des jeunes de 35 ans et moins dans les lieux décisionnels et consultatifs : tableau provincial et tableaux des 16 régions du Québec et des 3 territoires de la région de la Montérégie (20 tableaux statistiques)</i>	4 875	1 500	3 765
<i>Portrait des Québécoises en 8 temps (édition 2012)</i>	5 000	–	3 220
<i>Les pensées de l'égalité</i>	3 700	–	3 250
<i>Recension bibliographique des écrits du gouvernement du Québec sur les femmes immigrantes de 1990 à 2011 (publication électronique)</i>	–	140	–
<i>Répertoire des groupes de femmes du Québec. Associations provinciales (publication électronique)</i>	–	–	–
<i>L'origine « véritable » du 8 mars</i>	650	–	635
<i>The "Real" Origin of International Women's Day, March 8</i>	75	–	35

Dans une perspective de préservation de l'environnement, le Conseil mise davantage sur une diffusion électronique de ses travaux que sur une diffusion papier, quand cela est possible.

Éditions de la *Gazette des femmes*

Titre	Tirage	Abonnement à l'infolettre	Consultation en ligne
Mai-juin 2011 : Dossier « Malades de tout »	2 800	5 100	n. d.
Septembre-octobre 2011 : Dossier « La face cachée de la fiscalité »	2 800	5 252	n. d.
Novembre-décembre 2011 : Dossier « Le féminisme à l'assaut du Web »	3 500	5 436	n. d.
Janvier 2012 : Dossier « Sages... et infatigables femmes »	s. o.	5 525	2 643
Mars-avril 2012 : Dossier « Les oubliées du Plan Nord »	s. o.	5 686	2 058

Le Conseil a mis fin à l'édition imprimée de la *Gazette des femmes* en novembre 2011, lors du lancement de sa nouvelle formule webzine.

La participation de la présidente à diverses tribunes

L'année 2011 a été marquée par la fin du mandat de M^{me} Christiane Pelchat et par la nomination de M^{me} Julie Miville-Dechêne à la tête du Conseil, à compter du 15 août. L'organisme a donc été dirigé par deux présidentes qui ont été invitées à prendre la parole lors de différentes activités. Elles y ont fait valoir les positions de l'organisme concernant divers enjeux relatifs à l'égalité entre les sexes.

La présidente sortante, M^{me} Christiane Pelchat, a présenté l'avis du Conseil intitulé *La gouvernance des entreprises au Québec : où sont les femmes ?* lors du huitième Cocktail Femmes engagées à Lac-Etchemin, en Beauce, et à l'occasion d'un déjeuner-causerie réunissant les cadres féminins de la Ville de Montréal. Elle a par ailleurs exposé la vision du Conseil sur la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes lors d'une rencontre avec le Réseau des femmes de la Centrale des syndicats du Québec et d'une formation qu'elle a animée à l'intention de membres du Barreau du Québec.

Peu après son arrivée, la nouvelle présidente, M^{me} Miville-Dechêne, a effectué une tournée régionale pour rencontrer des citoyennes et des citoyens de même que des groupes de femmes, afin de connaître leur vision de l'action du Conseil du statut de la femme et de la démarche visant l'atteinte de l'égalité entre les sexes. Entre les mois d'août 2011 et de mars 2012, elle a aussi pris part à une dizaine d'activités publiques. Elle a présidé au lancement du webzine *Gazette des femmes* en novembre, soirée organisée par le Conseil. À trois reprises, elle s'est adressée à différents auditoires sur la question de la représentation des femmes en affaires et dans les lieux décisionnels.

M^{me} Miville-Dechêne a aussi participé au colloque Handicaps au féminin : 25 ans d'actions, au cours duquel elle a discuté des conditions de vie des femmes vivant avec une incapacité. À l'occasion des États généraux sur la situation des femmes immigrées et racisées au Québec, elle a dévoilé la publication du Conseil intitulée *Recension bibliographique des écrits du gouvernement du Québec sur les femmes immigrantes de 1990 à 2011*. De plus, elle a présenté les *Faits saillants sur l'égalité entre les jeunes femmes et les jeunes hommes de la Montérégie-Est* à une centaine de participants conviés par le forum jeunesse de la région.

La présidente a également pris part à un dîner-causerie organisé par le Barreau du Québec à l'occasion de la Journée internationale des femmes, sur le thème « Le féminisme en 2012 : dépassé ou tendance ? ». Enfin, elle s'est jointe aux partenaires du projet de monument en hommage aux femmes en politique, lors de la cérémonie de dévoilement du choix de l'artiste responsable de la maquette de l'œuvre.

La réalisation d'activités médiatiques

Afin de faire rayonner ses messages, le Conseil alimente régulièrement les médias quant à ses positions. Ainsi, il diffuse régulièrement sur son site Web des nouvelles concernant ses activités et publie des communiqués de presse sur certaines de ses interventions. Par ailleurs, la présidente prend la parole à maintes reprises, soit dans le cadre de mots publiés dans les numéros imprimés de la *Gazette des femmes* ou sur son blogue. De plus, elle accorde ponctuellement des entrevues à des journalistes sur divers enjeux d'actualité. En 2011-2012, 55 entrevues ont été données par les présidentes, soit cinq par M^{me} Christiane Pelchat et cinquante par Mme Julie Miville-Dechêne. Enfin, à l'occasion, les professionnelles en région accordent des entrevues à des médias locaux (15 en 2011-2012). En somme, le Conseil a reçu une excellente visibilité médiatique au cours de l'année.

Visibilité dans les médias

	Nombre
Communiqués de presse publiés	23
Entrevues accordées par la présidente	55
Entrevues accordées par des responsables régionales	15
Demandes d'information adressées par les médias au Conseil	80
Mentions dans les médias à la suite d'une initiative du Conseil	300
Total des mentions dans les médias	425

Objectif 5.2	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2012, avoir suscité l'intérêt d'un plus grand nombre d'acteurs sociaux, nationaux et régionaux, à s'engager en faveur de l'égalité des sexes 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de soutien et de partenariat (nombre et nature) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à une mission à Paris • Accueil de délégations étrangères

La mission à Paris

À l'occasion du 50^e anniversaire de la Délégation générale du Québec à Paris, la présidente sortante du Conseil du statut de la femme a été invitée, en mai 2011, à participer à une soirée Regards croisés, où des panélistes de France et du Québec présentent et comparent leurs points de vue sur différents enjeux de société. Profitant du passage de M^{me} Pelchat à Paris, la Délégation a préparé une mission de quelques jours portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Outre sa participation à la rencontre Regards croisés, à laquelle ont assisté plus de 80 personnes, la présidente du Conseil a rencontré nombre d'intervenantes, de personnalités, d'élues et de représentantes de groupes de femmes, avec qui elle a pu discuter des points de vue québécois et français sur plusieurs sujets liés à la notion d'égalité. Ces sessions de travail fructueuses ont permis de faire évoluer les réflexions sur plusieurs dossiers d'actualité et sur le féminisme en général des deux côtés de l'océan. Une rencontre de presse a également été organisée par la Délégation générale à Paris et fut un succès. Cinq grands quotidiens y ont participé pour échanger avec la présidente. De plus, une journaliste du quotidien économique *La Tribune* a réalisé une entrevue avec elle.

L'accueil de délégations étrangères

Chaque année, le Conseil accueille des délégations venues d'autres pays pour leur expliquer son rôle et son fonctionnement ainsi que pour partager une partie de son expertise avec elles. En 2011-2012, le Conseil a participé à l'accueil des délégations du Niger et du Burkina Faso, en mission au Québec du 25 au 30 mars dans le cadre du projet lancé par l'Agence consultative en éthique de coopération internationale (ACECI) intitulé « Traduire les objectifs du millénaire pour le développement en une loi visant la lutte contre la pauvreté ».

Les délégations, formées de parlementaires, de représentants d'organisations internationales et des agences des Nations Unies au Niger et au Burkina Faso, sont venues s'inspirer de l'expérience des organisations québécoises participantes au sujet de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en 2002.

Objectif 5.3	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public 	<ul style="list-style-type: none"> Activité d'information (nombre et nature) Retombées (participation, visibilité) 	<ul style="list-style-type: none"> Publication de documents d'information Publication de la <i>Gazette des femmes</i> Tenue de la Journée internationale des femmes Transmission de renseignements au public

La publication de documents d'information

En conformité avec sa mission d'informer le public, le Conseil a proposé 57 publications destinées à le sensibiliser aux enjeux de société concernant les femmes et à lui présenter des données statistiques sur les femmes ainsi qu'une rétrospective de ses diverses activités.

De plus, le Conseil a publié cette année trois numéros papier de la *Gazette des femmes* et a poursuivi sur le Web la publication de textes à partir de novembre 2011. Les détails des activités du magazine sont consignés à l'objectif 4.2.

Gazette des femmes

	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Exemplaires papier (tirage moyen par numéro)	3 000	4 840	10 100	19 280	22 140
Abonnements à l'infolettre	5 686	5 030	3 500	s. o.	s. o.

Le contenu du magazine a été offert gratuitement en ligne de septembre 2009 à novembre 2011. Depuis cette date, le webzine *Gazette des femmes* est l'unique plateforme de diffusion des textes.

La Journée internationale des femmes

La Journée internationale des femmes du 8 mars est une date importante du calendrier féministe largement couverte par les médias d'information. Il s'agit, pour le Conseil, d'un moment propice pour faire la promotion de ses travaux et de ses outils d'information auprès des femmes et du public en vue de les sensibiliser aux enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette année, le Conseil a profité de l'attention suscitée par cette célébration pour informer et sensibiliser les parents, éducateurs, décideurs et penseurs d'aujourd'hui et de demain à ces enjeux complexes. Il a aussi jugé particulièrement essentiel de convier les jeunes à prendre activement part à la démarche visant l'atteinte de l'égalité des sexes.

Les cinq activités proposées par le Conseil ont été les suivantes :

- L'édition de tableaux statistiques de l'année 2011 sur la présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels et consultatifs, qui présentent des données nationales et régionales pour 19 régions ou territoires administratifs du Québec. À ce propos, le Conseil a publié un communiqué national et 13 communiqués régionaux, qui ont été repris notamment dans les médias régionaux et locaux.
- La réédition du document historique illustré de photos d'archives *La constante progression des femmes*, ainsi qu'une nouvelle édition du feuillet *L'origine « véritable » du 8 mars* et de sa version anglaise, lesquelles ont été proposées principalement en ligne.
- L'édition, sur son site Internet, d'une page spéciale consacrée à la Journée internationale des femmes, puis la promotion de ses outils d'information lors d'une transmission électronique auprès de nombreux partenaires et groupes de femmes.
- Une entrevue de la présidente avec le quotidien *Le Devoir* dans le cadre de la publication d'un cahier spécial sur la Journée internationale des femmes, sur le thème « Les jeunes et l'égalité des sexes ».
- La diffusion et la promotion auprès d'un public élargi de la capsule vidéo intitulée *D'elles à nous... Les congés de maternité*, première d'une série de capsules journalistiques diffusées sur le webzine *Gazette des femmes* et sur YouTube, traçant le portrait de Québécoises qui ont marqué l'histoire du féminisme au Québec et contribué à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les renseignements au public

Finalement, comme le volet information aux femmes et au public est partie prenante de la mission du Conseil, le personnel est appelé à répondre quotidiennement à diverses demandes de citoyennes et de citoyens.

Type de demandes	Nombre de demandes
Demandes de renseignements	1 826
Demandes par téléphone	1 073
Demandes par lettre ou par courrier électronique	708
Demandes en personne	45
Exemplaires de publications imprimées diffusés	16 592

Axe d'intervention 7

Amélioration des indicateurs d'égalité

Objectif 7.1	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2012, avoir révisé annuellement les indicateurs d'égalité 	<ul style="list-style-type: none"> Révision annuelle Description des changements 	<ul style="list-style-type: none"> Publication du document <i>Les indicateurs de l'égalité, suivant les orientations de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes</i> Édition du <i>Portrait des Québécoises en 8 temps</i> Mise à jour de 20 tableaux national, régionaux et territoriaux sur la présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels en région

Le Conseil a publié *Les indicateurs de l'égalité, suivant les orientations de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Conçu à l'occasion des consultations prébudgétaires, ce document est diffusé, depuis lors, comme source de données utiles à l'analyse de la situation effective du Québec au regard de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une édition 2012 du *Portrait des Québécoises en 8 temps* a été publiée. Cette brochure fait le point sur la situation des femmes dans huit domaines : la démographie, l'éducation, la situation familiale, le travail, le revenu, la santé, les loisirs et l'emploi du temps, et le pouvoir.

Édités tous les deux ans, les tableaux statistiques sur la présence des femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels mettent en lumière des données nationales, régionales et territoriales démontrant que la parité entre les femmes et les hommes n'est pas atteinte dans les lieux de pouvoir.

Axe d'intervention 10

Organisation du travail et formation du personnel

Objectif 10.2	Indicateurs	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2012, avoir développé les compétences du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations collectives Nombre de formations individuelles 	<ul style="list-style-type: none"> Participation des employées à des formations individuelles ou collectives

En 2011-2012, les coûts de formation ont représenté une dépense totale de 8 161 dollars, ce qui représente environ les dépenses de l'an dernier. Au total, le personnel a bénéficié de 22 jours de formation, soit 19 formations individuelles et 3 formations collectives. Le Conseil a investi cette année près de 1 % de sa masse salariale à titre de dépenses admissibles à la formation, ce qui représente le même pourcentage que l'an dernier.

Objectif 10.3	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir évalué les processus de travail	• Initiatives et résultats	• Restructuration des bureaux régionaux

Un diagnostic de l'organisme posé en 2008-2009 a révélé que les nombreux départs à la retraite prévus jusqu'en 2014 obligeraient le Conseil à revoir ses activités et ses processus de travail. Le comité de direction a donc pris des décisions à cet égard, lesquelles sont appliquées graduellement depuis 2008-2009.

Le comité de direction a aussi modifié la structure des bureaux régionaux. Le personnel des 11 bureaux a été regroupé dans 4 bureaux, chacun proposant son expertise sur un territoire couvrant de trois à cinq régions. Ces compressions s'inscrivent dans le contexte du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014.

Le redéploiement s'est fait de la façon suivante :

- **Bureau de Rouyn-Noranda** : régions de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;
- **Bureau de Saguenay** : régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent;
- **Bureau de Montréal** : régions de Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie;
- **Bureau de Québec** : régions de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Mauricie et de l'Estrie.

Le mandat des équipes du Conseil a été recentré sur l'offre d'une expertise de pointe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour soutenir les travaux des organismes régionaux et d'observer la mise en œuvre des politiques gouvernementales en région, de façon que l'organisme poursuive son rôle conseil auprès du gouvernement. Les activités régionales alimentent les réflexions et les travaux du Conseil.

L'année 2010-2011 a constitué une période de transition pour la mise en œuvre de la restructuration régionale. Pour 2011-2012, un diagnostic socio-économique des régions et territoires couverts par les quatre bureaux régionaux du Conseil a permis de faire ressortir les différences entre la situation des femmes et des hommes. Au total, 19 fiches socio-économiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont ainsi été réalisées et publiées sur le site Web du Conseil. Enfin, ces travaux ont mené à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action 2011-2012 pour chacun des bureaux.

Utilisation des ressources

Les ressources financières

Les résultats réels pour l'exercice financier 2011-2012 sont présentés ci-dessous.

Budget des dépenses

	Budget original 2011-2012 (en milliers de dollars)	Budget modifié 2011-2012 (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2011-2012 (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2010-2011 (en milliers de dollars)
Budget – Dépenses				
Rémunération	3 113,1	3 100,5	2 955,9	2 899,9
Fonctionnement	1 270,2	1 200,5	1 067,7	1 190,4
Amortissement	15,0	20,0	19,0	14,8
Total	4 398,3	4 321,0	4 042,6	4 105,0
Budget – Crédits*				
Budget – Dépenses	4 383,3	4 301,0	4 023,6	4 090,2
Immobilisations	25,0	25,0	0	13,2
Total	4 408,3	4 326,0	4 023,6	4 103,4

* Cela exclut l'amortissement.

Le budget modifié 2011-2012 comprend un transfert de fonds de 10 000 dollars pour embaucher du personnel étudiant, une compression de 14 700 dollars en gel d'engagement, un transfert aux immobilisations de 5 000 dollars et une compression de 200 000 dollars pour un transfert de fonds vers le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine comme suit :

- 150 000 dollars en rémunération;
- 50 000 dollars en fonctionnement.

Par rapport à 2010-2011, le Conseil a connu une baisse de ses dépenses de rémunération et de fonctionnement en 2011-2012.

Bonis au rendement accordés en 2011-2012 pour la période d'évaluation allant du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

Catégorie d'emploi	Nombre de bonis	Montant total (\$)
Cadres*	0	0
Professionnelles	5	11 331
Fonctionnaires	0	0

* La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours du budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourra être accordé aux cadres au cours des exercices financiers débutant en 2010-2011 et en 2011-2012.

Les ressources humaines

Au 31 mars 2012, le Conseil disposait d'un effectif de 42 équivalents temps complet (ETC), alors qu'il a droit à un total de 52 ETC. Il est à noter que, depuis plusieurs années, le Conseil ne peut pourvoir aux ETC autorisés, étant donné certaines difficultés en matière de dotation et une masse salariale insuffisante.

Effectif permanent au 31 mars 2012 selon la catégorie d'emploi et la présence en région					
	Hors cadres et cadres	Professionnelles	Techniciennes	Employées de bureau	Total
Québec	4	12	10	4	30
Régions	0	8	0	4	12
Total	4	20	10	8	42

Répartition de l'effectif par secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Hors cadres et cadres	Professionnelles	Techniciennes	Employées de bureau	Total
Bureau de la présidente	1	–	1	–	2
Secrétariat et service administratif	1	2	4	1	8
Direction de la recherche et de l'analyse	1	5	1	1	8
Direction des communications	1	3	4	2	10
Direction des bureaux régionaux	–	10	–	4	14
Total	4	20	10	8	42

Départs à la retraite

Cinq personnes sont parties à la retraite en 2011-2012.

Reddition de comptes pour la période de référence du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012

Embauche et représentativité

	Permanententes (y compris les employées temporaires)	Occasionnelles	Étudiantes	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées*	11	1	1	0
Effectif total (personnes)	42			

* Nombre d'employées permanentes et occasionnelles en date du 31 mars 2012

Membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones

Rappel de l'objectif

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de l'ensemble du personnel (permanent, temporaire, occasionnel, stagiaire et étudiant) venant de l'un des groupes suivants : communautés culturelles, anglophones ou autochtones, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique. Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %.

Taux d'embauche

Deux membres de communautés culturelles, autochtones ou anglophones ont été embauchés en 2011-2012.

Taux de représentativité

Le taux de représentativité des membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones est de 4,7 %.

Personnes handicapées

Rappel de l'objectif

Atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

Taux de représentativité

Le taux de représentativité des personnes handicapées est de 2,4 %, ce qui inclut le personnel permanent et temporaire.

Femmes

Taux de représentativité

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	4*	17	9	9	–	–
Pourcentage (%)	100	85	90	100	–	–

* Cela inclut le personnel hors cadre.

Les ressources informationnelles

Les ressources informationnelles occupent une place importante dans tous les aspects opérationnels au Conseil. En effet, l'apport technologique lui permet d'être efficient et efficace dans la réalisation de sa mission.

Pour l'exercice 2011-2012, un total de 143 632 dollars a été alloué aux technologies de l'information. Cette somme a permis de rémunérer les ressources humaines affectées aux activités en ressources informationnelles et de procéder à l'acquisition de fournitures essentielles au bon fonctionnement et à l'évolution des activités du Conseil ainsi qu'au renouvellement des équipements informatiques désuets.

Type de dépenses	Jours-personne (N)	Rémunération (\$)	Fonctionnement (\$)
Projets de développement	0	0	0
Activités de continuité	320	41 000	102 632
Total	320	41 000	102 632

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2011-2012

Comme il n'y a pas eu de débours de planifiés en début d'année pour les ressources informationnelles, aucune explication d'écarts n'est à produire. La somme mentionnée plus haut en ressources informationnelles est la somme réelle qui a été déboursée en 2011-2012 pour des activités de continuité ainsi que pour la finalisation du webzine.

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2011-2012

En 2011-2012, aucun projet en ressources informationnelles n'a été entrepris. Cependant, il est prévu pour 2012-2013 d'effectuer la refonte du site intranet du Conseil.

Les ressources matérielles

Pour l'exercice financier 2011-2012, les dépenses totales en loyer ont été de 387 935 dollars, par rapport à 408 981 dollars pour l'année précédente. Cette légère diminution de 5 % s'explique par les économies faites à la suite de la fermeture et du réaménagement de certains bureaux régionaux, qui ont débuté au cours de l'année précédente et se sont terminés durant la présente année financière, afin de regrouper les employées en équipes. Toutefois, une partie des économies ainsi générées a été atténuée par une hausse de la tarification de la Société immobilière du Québec.

Les dépenses totales pour la téléphonie et le courrier-messagerie ont atteint 80 883 dollars, soit une diminution de 9 % par rapport au montant de 89 453 dollars de l'année précédente. Cet écart est principalement attribuable à une réduction des envois postaux, ceux de la *Gazette des femmes* en particulier, dont la version papier a été remplacée par une version électronique.

Autres exigences: l'application des lois, des politiques et des responsabilités administratives

En tant qu'organisme gouvernemental, le Conseil doit se conformer aux prescriptions des lois et des politiques qui assurent le respect des droits des citoyennes et des citoyens de même que la transparence des organisations.

La Déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population, n'est pas tenu de produire une déclaration de services aux citoyens et aux citoyennes.

La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

En mars 2011, le Conseil des ministres a approuvé la nouvelle Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Cette politique vise à encadrer les pratiques linguistiques des ministères et des organismes de telle façon qu'ils accordent la primauté au français dans leurs activités, et ainsi permettre à l'Administration de jouer un rôle exemplaire et moteur dans l'application de la Charte de la langue française. C'est dans ce contexte que le Conseil du statut de la femme a rédigé son propre projet de politique linguistique au début de l'année 2012. Ce projet a été transmis à l'Office québécois de la langue française pour l'obtention d'un avis. La politique linguistique du Conseil sera approuvée par la suite.

Par ailleurs, conformément à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications, tous les logiciels utilisés par le personnel sont en français. La documentation écrite et le site Web du Conseil se conforment aussi à la Charte de la langue française.

Le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

Au cours de l'année 2011-2012, le Conseil s'est conformé à la directive portant sur la sécurité de l'information gouvernementale (2006) en insérant, dans son rapport annuel de gestion, l'information prescrite par cette directive et entrée en vigueur en novembre 2010.

L'accès à l'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique

Le Conseil a recruté deux personnes âgées de moins de 35 ans au cours de la dernière année.

L'éthique

Conformément au Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale, le Conseil a nommé une répondante en éthique. Il dispose d'un code d'éthique et de déontologie applicable à ses administratrices publiques, adopté lors de la réunion du 18 novembre 1999 de l'assemblée des membres (voir l'annexe III). En 2010-2011, le comité de direction a adopté des valeurs qui balisent les relations entre le personnel de direction ainsi que ses travaux.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Les mesures concernent l'accessibilité aux lieux et à l'équipement du personnel, l'accès à la documentation, la politique d'embauche du personnel et l'élaboration des dossiers d'étude du Conseil. Dans le contexte de la mise en ligne de la *Gazette des femmes*, les travaux d'amélioration de l'organisation, de la gestion et de l'accessibilité du contenu de la *Gazette* ont été parachevés. Les besoins spéciaux des personnes ayant une déficience visuelle ont été pris en considération. La majorité des publications déposées sur le site Web du Conseil sont conformes aux normes gouvernementales d'accessibilité.

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil a reçu deux demandes d'accès à l'information :

- 1) Une demande provenant du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec en vue d'obtenir la liste des contrats de services professionnels et auxiliaires de 2009-2010 et de 2010-2011 (demande reçue le 11 juillet 2011);
- 2) Une demande provenant de Dominic Maurais, journaliste à Radio X, en vue d'obtenir la liste des comptes de dépenses par la présidente entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011 (demande reçue le 16 mars 2012).

Toutes les demandes ont été acceptées et traitées dans les délais prescrits par la loi.

L'égalité entre les femmes et les hommes

Le Plan d'action 2011-2015, découlant de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, a été déposé en mars 2011. Par ailleurs, grâce à sa structure régionale, le Conseil suivra avec une attention particulière l'implantation de la politique en collaboration avec ses partenaires locaux et régionaux, notamment les conférences administratives régionales et les conférences régionales des élus, et il transmettra, le cas échéant, ses constatations ainsi que ses recommandations à la ministre.

La reddition de comptes en matière de développement durable

Objectif gouvernemental 1: Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	
Objectif organisationnel 1: Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable	
<p>Action 1</p> <p>Mettre en œuvre des activités d'information et de sensibilisation au développement durable auprès de notre personnel</p>	
Actions	Suivis
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et offrir des activités de sensibilisation • Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et de formation • Prendre part à des formations sur le développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Une activité d'une durée d'une heure et demie a été offerte lors de la Journée du personnel • Trois capsules ont été diffusées sur l'intranet • 30 % du personnel ciblé a suivi des formations
Cibles	Atteindre 100 % du personnel d'ici la fin de 2010 et s'assurer que 50 % de celui-ci possède une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités courantes
Indicateur	Taux du personnel atteint par les activités et ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans ses activités courantes
Résultats de l'année	100 % du personnel a été sensibilisé et 30 % des personnes ciblées ont été formées sur les principes de développement durable

Objectif gouvernemental 1: Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	
Objectif organisationnel 1: Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable	
<p>Action 2</p> <p>Développer une réflexion sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du concept de développement durable et de son application dans la société québécoise</p>	
Actions	Suivis
<ul style="list-style-type: none"> • Produire un argumentaire • Sensibiliser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à l'inclusion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la démarche de développement durable du Québec • Diffuser l'étude du Conseil 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2010-2011, le Conseil a réservé un chapitre complet de son avis <i>Intégrer les femmes aux grands choix économiques, sociaux et environnementaux</i> à la prise en considération de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le concept de développement durable • Faisant suite à cet avis et à une lettre de la présidente envoyée le 22 février 2012, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes lors de la révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable
Cibles	Avoir produit et diffusé un argumentaire d'ici 2013
Indicateur	Nombre de documents diffusés et de téléchargements
Résultats de l'année	Lettre et réponse du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant l'égalité entre les femmes et les hommes lors de la révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable

Objectif gouvernemental 6: Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux	
Objectif organisationnel 3: Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes et de gestion au Conseil et dans les rapports avec les partenaires	
<p>Action 4</p> <p>Développer des pratiques et des activités contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 : un projet de société pour le Québec</p>	
Actions	Suivis
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un cadre de gestion environnementale • Concevoir, adapter ou utiliser des outils afin de consommer de façon responsable • Mettre graduellement en œuvre un plus grand nombre de pratiques favorables à l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de gestion environnementale a été réalisé • Un plan d'action pour accompagner le cadre de gestion a été produit
Cibles	Élaborer un cadre de gestion environnementale d'ici avril 2011 et le mettre en œuvre d'ici 2013
Indicateur	État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale et de mesures de pratiques écoresponsables
Résultats de l'année	Réalisation d'activités inscrites dans le plan d'action pour la mise en œuvre du cadre de gestion environnementale, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Inciter le personnel à prendre le transport en commun • Encourager la lecture à l'écran • Utiliser le verso des feuilles

Annexe I

Membres du Conseil en 2011-2012

Outre la présidente, les personnes suivantes étaient membres du Conseil au 31 mars 2012.

Du milieu des associations féminines:

Nathalie Chapados, adjointe opérationnelle dans la fonction publique fédérale
Francyne Ducharme, coordonnatrice de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec
Marjolaine Étienne, directrice générale du Centre d'amitié autochtone du Saguenay
Diane Montour, directrice de l'organisme Femmes en parcours innovateur

Du milieu universitaire:

R'kia Laroui, professeure et directrice du Module du baccalauréat en enseignement secondaire à l'Université du Québec à Rimouski
Catherine des Rivières-Pigeon, professeure au Département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal

Du milieu socio-économique:

Élise-Ariane Cabirol, audiologiste au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Rouyn-Noranda
Roxane Duhamel, vice-présidente du Conseil, propriétaire et présidente de l'entreprise RDMARCOM – services-conseils en marketing et en restructuration organisationnelle
Carole Gingras, directrice du Service de la condition féminine de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Véronique De Sève, première vice-présidente du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN

Les membres d'office sont:

Christiane Bernadet, ministère de la Justice
Annie Desaulniers, déléguée du sous-ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Pascale Gagnon, ministère de la Santé et des Services sociaux
Pascale Demers, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Raymonde Villemure, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Josée Marotte, ministère du Travail
Jocelyne Tremblay, déléguée du secrétaire du Conseil du trésor

Linda Guy est secrétaire générale.

Annexe II

Les publications du Conseil en 2011-2012

Au cours de l'année financière 2011-2012, le Conseil a produit 60 nouveaux documents, pour un total de 18 680 exemplaires, excluant le tirage de la *Gazette des femmes*. Ils sont énumérés dans la liste des publications qui suit.

MÉMOIRES ET COMMENTAIRES

- Mémoire sur le document de consultation *La planification de l'immigration pour la période 2012-2015*
39 pages (publication électronique)
- *Commentaires quant au mandat et à la composition du Comité sur les drames familiaux*
2 pages (publication électronique)
- *Commentaires sur le calendrier de rugby féminin de l'Université Laval*
2 pages (publication électronique)
- *Commentaires au Comité sur l'avenir des régimes complémentaires de retraite concernant l'utilisation de l'analyse différenciée selon les sexes lors de l'élaboration des règles encadrant les régimes complémentaires de retraite*
2 pages (publication électronique)
- *Commentaires au ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'objectivité des organismes vers lesquels le Ministère réfère les femmes enceintes*
2 pages (publication électronique)

PORTRAITS ET ANALYSES STATISTIQUES

- *Des nouvelles d'elles. Les femmes handicapées du Québec*
76 pages (tirage : 4 000)
 - Résumé adapté – version gros caractères, 126 pages (publication électronique)
 - Résumé adapté – version livre sonore sur CD
 - Résumé adapté – version braille, 26 pages (publication électronique)
 - Résumé adapté – langue des signes québécoise sur vidéo
- *Les indicateurs de l'égalité, suivant les orientations de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, Analyse statistique, 22 pages (publication électronique)
- *Fiches socio-économiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes* des 16 régions du Québec et des 3 territoires de la région de la Montérégie, 19 analyses statistiques de 20 à 26 pages chacune (publications électroniques)
- *Présence des femmes et des jeunes de 35 ans et moins dans les lieux décisionnels et consultatifs*
Tableau national, tableaux des 16 régions du Québec et des 3 territoires de la région de la Montérégie, 20 feuillets de 4 pages (tirage : 4 875)

DOCUMENTS D'INFORMATION

- *Portrait des Québécoises en 8 temps, édition 2012*
20 pages (tirage : 5 000)
- *Les pensées de l'égalité*
16 pages (tirage : 3 700)
- *Recension bibliographique des écrits du gouvernement du Québec sur les femmes immigrantes de 1990 à 2011*
45 pages (publication électronique)
- *Répertoire des groupes de femmes du Québec. Associations provinciales*
9 pages (publication électronique)
- *L'origine « véritable » du 8 mars et sa version anglaise*
2 pages chacun (tirage total : 725)

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- *Rapport annuel de gestion – 2010-2011*
59 pages (tirage : 240)

GAZETTE DES FEMMES

Trois numéros en version imprimée

- Mai-juin 2011 : Dossier « Malades de tout » sur la santé des femmes (tirage : 2 800)
- Septembre-octobre 2011 : Dossier « La face cachée de la fiscalité » (tirage : 2 800)
- Novembre-décembre 2011 : Dossier « Le féminisme à l'assaut du Web » (tirage : 3 500)

WEBZINE (publications électroniques)

Novembre 2011

- Reportage : « Le leadership, ça s'apprend »
- Production vidéo pour le lancement du webzine : « Le féminisme en 2011 »
- Reportage vidéo : « Lancement du webzine de la *Gazette des femmes* »
- Reportage vidéo : « Mesdames, à vos cellulaires »

Décembre 2011

- Actualité : « Et pourtant... elles tournent »
- Actualité : « Pol Pelletier, l'indomptable »
- Reportage : « La liste de Lina »
- Actualité : « La voix de la révolte »
- Monde : « Le retour du hidjab »
- Billet : « Nous sommes toutes des actrices sociales »

Janvier 2012

- Entrevue 5/5: Claudine Labelle
- Monde: « Le jardin des femmes »
- Billet: « Sois belle et soûle-toi »
- Reportage: « Cachez ce ruban que je ne peux plus voir »
- Dossier: « Sages... et infatigables femmes »
- Rendez-vous: « Après la tuerie, en Norvège... »

Février 2012

- Reportage: « Une roulotte de rêve »
- Reportage: « L'art de la mixité »
- Reportage: « Femmes immigrées. Le défi de l'intégration »
- Entrevue 5/5: Catherine Lamontagne
- Rendez-vous: « Le goût des autres »

Mars 2012

- Reportage: « Y a-t-il un stéréotype dans l'avion ? »
- Rendez-vous: « L'héritage de Paule Baillargeon »
- Monde: « Mexique : un pas devant, deux pas derrière »
- Dossier: « Athlètes féminines en remontée »
- Capsule vidéo: « D'elles à nous... Les congés de maternité »

Annexe III

Code d'éthique et de déontologie

À noter : aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'année.

Adopté par les membres le 18 novembre 1999.

SECTION 1

CHAMP D'APPLICATION

Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie applicables aux administratrices publiques¹ du Conseil du statut de la femme.

Sont administratrices publiques les membres du Conseil du statut de la femme de même que la présidente du Conseil.

L'administratrice publique est tenue, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les règles de déontologie et les principes d'éthique prévus par la loi et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

En cas de doute, l'administratrice publique doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

SECTION 2

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

L'administratrice publique contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de l'État. En harmonie avec la mission du Conseil, elle œuvre de manière à favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Afin de concrétiser la mission du Conseil, l'administratrice publique s'engage à promouvoir les valeurs suivantes :

- a- l'équité entre les femmes et les hommes;
- b- l'ouverture et la solidarité dans l'optique de tenir compte des situations diverses vécues par l'ensemble des Québécoises;
- c- l'indépendance afin de jouer de façon crédible son rôle auprès du gouvernement;
- d- la vigilance pour s'assurer de la progression constante des conditions de vie des femmes vers l'égalité.

¹ La forme féminine utilisée dans ce code désigne aussi bien le masculin que le féminin lorsque le contexte s'y prête.

SECTION 3

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

RIGUEUR ET INTÉGRITÉ

L'administratrice publique exerce ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

DISCRÉTION

L'administratrice publique est tenue à la discrétion sur ce dont elle a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenue, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher une administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

Le membre invité à représenter le Conseil ou à parler au nom de celui-ci ou en tant que membre du Conseil doit obtenir au préalable l'autorisation de la présidente.

NEUTRALITE POLITIQUE

L'administratrice publique doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

La présidente fait preuve, en outre, de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'administratrice publique évite de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Elle doit dénoncer au Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'elle a dans un organisme, une entreprise ou une association, intérêt susceptible de la placer dans une situation de conflit d'intérêts.

La présidente ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'elle y renonce ou en dispose avec diligence.

Toute autre administratrice publique qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association, intérêt qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil, doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt à la présidente et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel elle a cet intérêt. Elle doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

En cas de contestation, le Conseil décide si le membre est en conflit d'intérêts sur la question et ce membre n'a pas le droit de voter sur la question de savoir s'il est en conflit d'intérêts.

Cet article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher une administratrice publique de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein du Conseil par lesquelles elle serait visée.

L'administratrice publique ne peut confondre les biens du Conseil avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

L'administratrice publique ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

L'administratrice publique n'a droit pour l'exercice de ses fonctions qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.

L'administratrice publique ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administratrice publique ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour elle-même ou pour un tiers.

L'administratrice publique doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'APRES-MANDAT

L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au Conseil.

L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

SECTION 4

MESURES D'APPLICATION

La présidente doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administratrices publiques du Conseil.

En cas de manquement à l'éthique et à la déontologie, le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

www.placealegalite.gouv.qc.ca

*Conseil du statut
de la femme*

Québec 